



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2016-049

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2016

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2016-11-08-001 - délég sign sec gale (2 pages)

Page 3

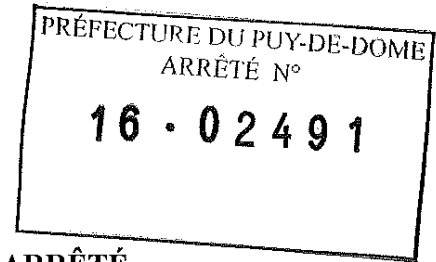
63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2016-11-08-001

déleg sign sec gale



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



ARRÊTÉ

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

portant délégation de signature
à Madame Béatrice STEFFAN,
secrétaire générale de la
préfecture du Puy-de-Dôme
sous-préfète de l'arrondissement
de Clermont-Ferrand

LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Christine BONNARD, en qualité de sous-préfète d'ISSOIRE ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de Mme Béatrice STEFFAN, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Puy de Dôme ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Danièle POLVÉ-MONTMASSON, en qualité de préfète du Puy-de-Dôme ;

VU le décret du 23 mars 2016 portant nomination de M. Nicolas DUFAUD, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Puy-de-Dôme ;

VU le décret du 19 mai 2016 portant nomination de Mme Patricia VALMA, en qualité de sous-préfète d'AMBERT ;

VU le décret du 24 août 2016 portant nomination de M. David ROCHE, en qualité de sous-préfet de THIERS ;

VU le décret du 19 octobre 2016 portant nomination de M. Franck BOULANJON, en qualité de sous-préfet de RIOM ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy de Dôme, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, correspondances relevant des attributions de l'État dans le département du Puy-de-Dôme, à l'exception :

- 1°) des déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit,
- 2°) de celles qui font l'objet d'une délégation au Chef d'un Service déconcentré d'une administration civile de l'État dans le Département.

Délégation de signature est également donnée à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer toutes requêtes, y compris celles adressées aux juridictions en matière de rétention administrative, déférés, mémoires, auprès des différentes juridictions.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND, délégation de signature est donnée à Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'ISSOIRE, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND et de Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'ISSOIRE, délégation de signature est donnée à M. Nicolas DUFAUD, directeur de cabinet ; en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation est donnée à Mme Patricia VALMA, sous-préfète d'AMBERT, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, délégation de signature est donnée à M. David ROCHE, sous-préfet de THIERS, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation est donnée à M. Franck BOULANJON, sous-préfet de RIOM.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral n ° 16-02453 du 28 octobre 2016 est abrogé.

ARTICLE 4 - La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 NOV. 2016

LA PRÉFÈTE,



Danièle POLVÉ-MONTMASSON